



RÉSEAU RÉGIONAL FORMEL DES STRUCTURES D'APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'UEMOA

CHARTRE

1. PRÉAMBULE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'une des principales forces motrices de la croissance économique et de la création d'emplois au sein des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Depuis de nombreuses années, les gouvernements, les partenaires au développement et le secteur financier ont expérimenté et promu, avec des résultats mitigés, diverses solutions pour encourager le développement des PME. L'inadéquation de l'offre des services financiers et non financiers demeure l'un des principaux obstacles à la création, la survie et la croissance des PME.

Les signataires de la Déclaration de Dakar, ont procédé à la mise en place du Réseau régional formel des structures d'appui aux petites et moyennes entreprises de l'UEMOA, appuyés par **La Finance au Service de l'Afrique (MFW4A)**. L'acte fondateur du Réseau est la déclaration d'intention dite «**Déclaration de Dakar**» du 30 Mars 2012.

La présente Charte est l'expression de l'identité du Réseau. Elle clarifie les objectifs, les attentes, les engagements réciproques des membres, et décrit les principes qui guident son action.

2. LES MEMBRES

Sont membres du Réseau les adhérents à la présente Charte et signataires de la « Déclaration de Dakar ». Peuvent être membres les institutions d'appui aux PME fournisseurs de services non financiers.

Toute institution souhaitant rejoindre le Réseau doit être établie dans l'espace UEMOA. Elle devra au préalable soumettre sa candidature au secrétariat. Les membres peuvent être appelés à contribuer financièrement. Les modalités d'adhésion sont définies dans le règlement intérieur (règles de fonctionnement).

3. OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau a pour mission d'encourager l'échange d'information entre les membres et de promouvoir le dialogue avec les parties prenantes nationales et régionales, le secteur financier et les partenaires au développement.

L'objectif principal du Réseau est de renforcer les capacités de ses membres au service du développement de la MPME et de promouvoir le dialogue avec les opérateurs du système financier. Il ambitionne de devenir une plateforme d'échange d'informations entre les structures d'appui et de dialogue avec le secteur financier, les parties prenantes, nationales et régionales et les partenaires au développement.

De manière spécifique, le Réseau poursuit les objectifs ci-dessous:

- Appuyer la concertation, la réflexion et les échanges thématiques
- Promouvoir le partage de l'information sur les approches novatrices et les exemples de réussite
- Partager les expériences et échanger sur les solutions pour permettre aux structures de disposer des outils d'amélioration de l'offre de services aux entreprises
- Harmoniser les méthodologies d'appui aux PME, rationaliser les stratégies d'appui et mutualiser les moyens d'intervention
- Renforcer le dialogue avec le secteur financier et les partenaires au développement, et les parties prenantes, nationales et ainsi que le plaidoyer pour orienter les choix des décideurs au niveau national et régional

4. PRINCIPES FONDATEURS

Les membres du Réseau collaborent avec une volonté partagée d'offrir un cadre d'information, d'orientation, de formation et d'appui technique aux PME dans l'espace UEMOA. Le réseau privilégie le partenariat comme approche au renforcement du réseau et des capacités de ses membres.

- **Additionalité**

Le réseau privilégie les apports thématiques, sectoriels et professionnels élaborés par les parties prenantes.

Le Réseau encourage la réflexion, la coopération, la complémentarité afin de mettre en commun la richesse des diversités.

- **Réciprocité**

Chaque participant contribue aux échanges, à l'enrichissement du patrimoine commun et possède le droit de participer aux activités tant qu'il respecte les conditions définies et ses obligations envers le Réseau.

- **Respect des sources**

Le Réseau capitalise sur les outils en matière de développement de l'entreprise et de facilitation de l'accès au financement, en veillant au respect des principes de la propriété intellectuelle.

5. LES VALEURS PARTAGÉES

- **Confidentialité**

Les membres s'engagent à ne pas utiliser à des fins commerciales des informations échangées ou recueillies dans le cadre du Réseau.

- **Refus de la concurrence déloyale**

Les membres s'engagent à ne pas exploiter les informations partagées au sein du Réseau à des fins de concurrence.

- **Obligations de Réserve**

Les membres s'engagent à respecter le principe de l'obligation de réserve sur leurs activités respectives en dehors des canaux de communication et d'échange habituels du Réseau.

6. LES ACTIONS EN FAVEUR DES MEMBRES

Le Réseau est une plateforme au service de ses membres.

- **Assurer la circulation de l'information**

La richesse du Réseau se situe dans le partage d'informations. Chaque participant se doit de contribuer à l'enrichissement de l'information disponible.

- **Renforcement des capacités**

Le Réseau œuvre au renforcement des capacités de ses membres.

- **Œuvrer à la visibilité du Réseau**

Les membres font œuvre collective pour accroître la visibilité du Réseau qui en retour leur procure des avantages en termes de reconnaissance de leurs actions et de l'importance de leurs missions.

7. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Le Secrétariat du Réseau en liaison avec les membres assure l'animation du Réseau et veille à l'accomplissement de son programme de travail. Il assure également la conservation des comptes rendus de réunion. Les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur.

8. ORGANES DE DECISIONS ET DE GESTION

Le réseau est doté d'un Président dont les missions sont l'animation du réseau et la coordination des activités du Réseau, dont notamment la mise en œuvre du programme de travail. Il est appuyé à titre transitoire par MFW4A. Le Président est assisté d'un administrateur qui aura pour charge la gestion financière et administrative du Réseau. Des dispositions transitoires prévoient la domiciliation et la nomination de l'administrateur.

Fait à Cotonou, Bénin

Le 31 octobre 2013